



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 20 mai 2022

Extension des consignes de tri : un objectif majeur en Occitanie d'ici 2023

Depuis 2011, l'Extension des Consignes de Tri (ECT) est un projet national qui vise à simplifier le geste de tri en permettant aux habitants de trier tous leurs emballages ménagers en plastique. Aujourd'hui, 65 % de la population, soit 43,5 millions de Français, peuvent mettre tous leurs emballages ménagers (plastiques compris) et papiers dans le bac de tri. Citeo, entreprise à mission de service public créée pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers, accompagne les collectivités dans cette évolution, avec le soutien de l'État.

	Occitanie	France
Emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique	19.2 kg/habitant	18,2 kg/habitant
Emballages en verre	33 kg/habitant	33,3 kg/habitant
Papiers	18.6 kg/habitant	18,3 kg/habitant
Total	70.8 kg d'emballages ménagers et papiers	69.8 kg d'emballages ménagers et papiers

Chiffres du tri : quantités triées annuellement par habitant

Amélioration des performances de recyclage pour les collectivités

L'extension des consignes de tri est un projet qui engage tous les acteurs : collectivités locales, opérateurs de la collecte et du tri, repreneurs, recycleurs et citoyens-consommateurs. Le cadre législatif de son déploiement a notamment été précisé en 2020 avec la Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) prescrivant son déploiement sur le territoire national d'ici le 31 décembre 2022. En pratique, il permet aux habitants de trier **tous leurs emballages, y compris les emballages en plastique comme les films, les pots et les barquettes, en plus des bouteilles et flacons**. Cette simplification permet aujourd'hui de recycler en moyenne 3,6 kg d'emballages légers de plus par an et par habitant.

L'Occitanie s'inscrit dans cette dynamique nationale avec 59% de la population qui avait effectivement déployé la simplification sur son territoire à fin 2021. La cinquième phase de candidature des collectivités locales aux appels à projets de Citeo confirme la volonté de l'ensemble des territoires de la région de s'inscrire dans le calendrier défini par la loi.

Pour progresser vers l'objectif de 100 % pour le territoire occitan, Citeo accompagne en parallèle les collectivités qui s'engagent dans la modernisation de leurs centres de tri et l'amélioration de leur collecte. Sur 148 centres de tri, 78 ont aujourd'hui développé cette capacité, dont 13 en Occitanie.

Afin de collecter plus d'emballages et systématiser le geste de tri, Citeo soutient également certaines collectivités de la région avec le « Plan de performance des territoires ». Dans le cadre des 4 premières phases d'appel à projets, ce sont ainsi près de 10 millions d'euros de financement supplémentaires que Citeo a mobilisés à l'attention des collectivités de la région pour soutenir leurs projets d'optimisation des collectes ou de modernisation des centres de tri. Ils viennent s'ajouter aux soutiens annuels versés proportionnellement aux performances de collecte sélective.

Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie : « *Nous devons accueillir et trier plus d'emballages, c'est le sens de l'extension des consignes de tri qui sera généralisée d'ici la fin 2022 en Occitanie. Elle va permettre de simplifier le geste de tri pour les citoyens et de recycler plus de produits, notamment les emballages en plastique comme les pots de yaourt, les barquettes et les films (protection de journal, pack d'eau ou de lait...). L'extension des consignes de tri pourrait ainsi permettre de doubler les tonnages de plastiques recyclés d'ici 2030 par rapport à la situation actuelle.* »

Laure Poddevin, Directrice régionale Sud-Ouest chez Citeo : « *La simplification du geste de tri fait partie des leviers indispensables pour améliorer le recyclage des emballages en Occitanie. Depuis le début du programme, notre rôle est d'accompagner les collectivités en ce sens pour couvrir l'ensemble de la région d'ici la fin de l'année. Parallèlement aux travaux d'écoconception et de R&D que nous menons chez Citeo, ce dispositif permet de systématiser le geste de tri et de collecter plus d'emballages ménagers déjà recyclables, mais aussi de faire émerger de nouvelles filières de recyclage sur le territoire national.* »

À propos de Citeo : <https://www.citeo.com/>

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Margot SCHERER
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)